

# ACTEURS PUBLICS, PRIVÉS ET ASSOCIATIFS

PASSEZ À LA CHALEUR RENOUEVELABLE  
GRÂCE À

# CHALEUR LOCALE



**Dispositif complet d'aides à la réalisation et au  
financement de production de chaleur renouvelable**

**UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE PROXIMITÉ GRATUIT  
ET DES SUBVENTIONS POUR LES PORTEURS DE PROJETS  
AU COEUR DE LA CORRÈZE**

## POURQUOI ?

- Réduire notre dépendance aux énergies fossiles et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Maîtriser les coûts de fonctionnement
- Lutter contre la précarité énergétique et la fragilisation des acteurs économiques
- Créer et soutenir des filières économiques locales non délocalisables
- Valoriser les ressources énergétiques renouvelables locales

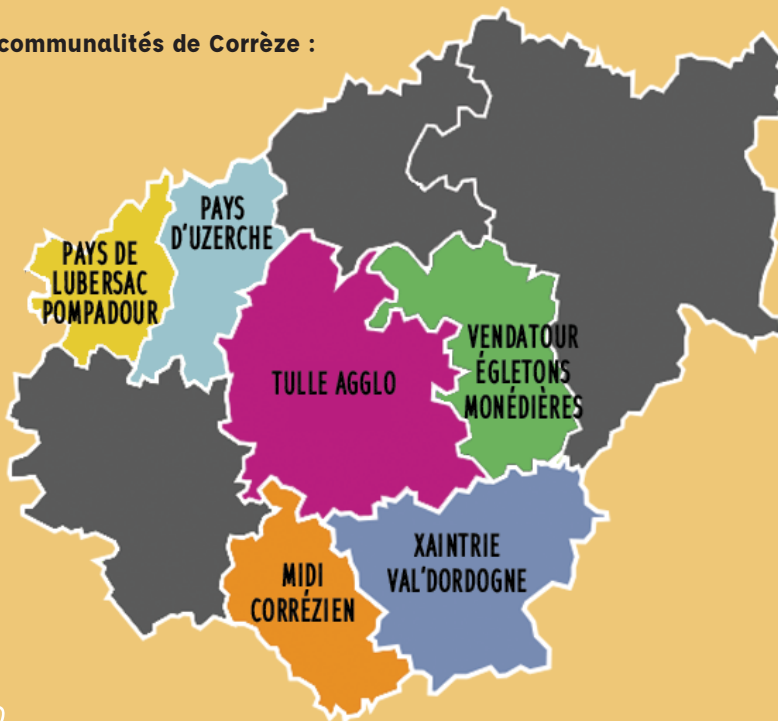
## POUR QUI ?

Tout porteur de projet de production de chaleur renouvelable (ayant un numéro SIRET) sur le territoire, soit :

- **Les acteurs publics** : communes, établissements publics, établissements de santé, bailleurs sociaux...
- **Les acteurs privés** : entreprises, artisans /commerçants, SCI...
- **Les acteurs associatifs** : EHPAD, enseignement privé, associations...

## OÙ ?

Dans 6 intercommunalités de Corrèze :



## COMMENT ?

### UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER NEUTRE ET DES AIDES FINANCIÈRES POUR :

- Réaliser des études d'opportunité et de faisabilité préalable au déploiement d'un projet d'investissement,
- Accompagner les porteurs de projets grâce à une Assistance à Maître d'Ouvrage (AMO),
- Installer des équipements d'énergies renouvelables thermiques de petites et moyennes tailles pour couvrir des besoins de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de process :
  - o Biomasse
  - o Création et extension de réseaux de chaleur
  - o Géothermie
  - o Solaire thermique (neuf et réhabilitation d'installations existantes)
  - o Récupération de chaleur fatale

### LES PRINCIPALES CONDITIONS À RESPECTER :

- Réaliser une étude préalable (diagnostic énergie, étude de faisabilité, schéma directeur réseau de chaleur) > BET qualifié RGE
- Respect des exigences sur le dimensionnement des équipements
- Respect des exigences sur la ressource disponible
- Respect des exigences environnementales (notamment qualité de l'air)
- Taux d'énergies renouvelables et de récupération minimal dans le bouquet énergétique du réseau de chaleur
- Densité thermique minimum
- Assurer un suivi énergétique

## COMBIEN ?

### L'attribution des aides du dispositif est soumise au respect des critères d'éligibilité de l'ADEME.

#### Aides pour la réalisation des études de faisabilité :

elles varient de 50 à 70% du montant d'une partie de l'étude HT.

#### Aides à l'investissement pour la réalisation des travaux liés :

aides qui peuvent représenter en moyenne 40% des dépenses éligibles. Elles varient en fonction du type d'énergie utilisée et de la puissance de l'installation.

**D'autres aides publiques peuvent aussi être mobilisées en complément.**

Pour en savoir plus sur le fonds chaleur de ADEME





**VOUS AVEZ UN PROJET,  
BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?**

**CONTACTER L'ANIMATEUR DU CONTRAT AU**

**07 88 82 02 03**

**OU À**

**FRANCIS.PATOUREAU@TULLEAGGLO.FR**

**DISPOSITIF PROPULSÉ PAR :**



**AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :**

